

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT CINQ  
Le 28 février 2025 Le 10 mars 2025 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :*  
Le 14 mars 2025

*Etaient présents :*

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
Mesdames : ASSELINE, COLLET, FERY, HOCHET, LEFEVRE,  
RAINE, SANNIER, VIDEAU.

*En exercice :* 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,  
LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,  
RICHET, SAINT-MARTIN, SIMON.

*Présents :* 20

*Votants :* 27

*Absents :*

Madame	BARNAUD	(excusée pouvoir à S.HOCHET)
Madame	DAUSSE	(excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	MADJOUBI	(excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à X.RICHET)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)

**OBJET : FINANCES- GARANTIE D'EMPRUNT – PARTÉLIOS /CDC**

VU le rapport établi par Alexandra SANNIER, Maire Adjoint chargé des Finances.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

VU les articles L 2252-1 et L/2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du Code civil ;

VU le **Contrat de Prêt N° 168496** en annexe signé entre : **PARTELIOS HABITAT** ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Bretteville sur Odon accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1.212.097,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 168496 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

.../...

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **303.024,25 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

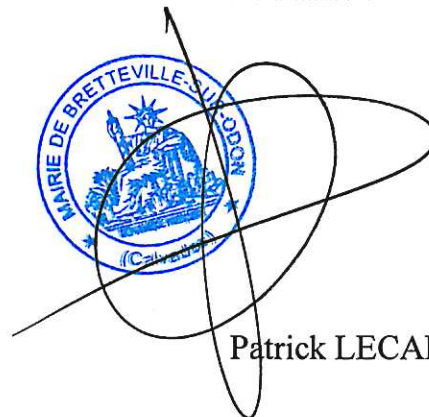
Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : le **14 mars 2025**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **14 mars 2025**

Le Maire :

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Bretteville-sur-Odon. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON' and '(Calvados)'. A black ink signature, 'Patrick LECAPLAIN', is written over the seal. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the seal's border.

Patrick LECAPLAIN